

Assemblée Générale 2015

RAPPORT D'ACTIVITES 2014



Jeunes Agriculteurs
10/04/2015

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction | 4 |
| 1 - Les JA de Haute-Loire..... | 5 |
| un organisme d'informations et de formations | 5 |
| 1.1 - Les pages départementales du JA MAG | 5 |
| 1.2 - Les réunions..... | 5 |
| 1.3 - Les formations techniques..... | 6 |
| 2 - Les activités techniques | 7 |
| 2.1 – La Session Ovine Nationale..... | 7 |
| 2.2 - Opération Sourire: « La ferme s'invite en ville »..... | 7 |
| 2.3 - Finale Départementale de Labour | 8 |
| 2.4 – Les comices agricoles | 9 |
| Comice de Saint Paulien: le 4 Mai 2014 | 9 |
| Comice de Brioude : 21 Septembre 2014 | 10 |
| 2.5- Finale Départementale de Jugement de Bétail | 10 |
| 3 - Actions en faveur de l'installation | 12 |
| 3.1 - Le Point Info Installation | 12 |
| 3.2 - La Session Installation..... | 12 |
| La transmission du dossier RGA..... | 13 |
| La transmission des exploitations | 13 |
| 3.3 - Interventions dans les centres de formation..... | 14 |
| 3.4 - Animations du stand au Sommet de l'Elevage : le 1, 2 et 3 Octobre 2014 | 14 |
| 3.5 - Promotion des métiers de l'agriculture à la Foire de Clermont Cournon : du 8 au 15 septembre 2014 | 14 |
| 3.6 – Semaine RGA..... | 15 |
| 4 - Actions diverses | 16 |
| Bureau JA 43 au SDIS Haute-Loire | 16 |
| Groupes de travail responsables JA départements Auvergne..... | 16 |
| Assemblée Générale des Jeunes Agriculteurs Haute-Loire | 16 |

Assemblée Générale 2015

| | |
|--|----|
| Journée Porcine | 16 |
| Congrès nationale | 17 |
| Contrôle à blanc | 17 |
| Séminaire JA Auvergne | 17 |
| Chiens de troupeaux | 17 |
| Terres de Jim et Halles de Jim | 17 |
| AG extraordinaire | 18 |
| 5 - Les Actions Syndicales | 19 |
| 6 - Les acquis syndicaux 2014 | 21 |
| Quand les jeunes poussent, l'agriculture grandit..... | 21 |
| Renouvellement des Générations en Agriculture | 21 |
| Un accompagnement à l'installation renforcé..... | 21 |
| Le PDE devient Plan d'entreprise | 22 |
| De grandes avancées sur l'installation dans la loi d'avenir agricole | 22 |
| Le top-up 1er pilier pour les jeunes installés en société ou non | 22 |
| L'enveloppe de la DJA augmentée | 23 |
| Des installations qui pourront avoir lieu dès le 1er janvier 2015..... | 23 |
| Distribution | 23 |
| Productions Animales..... | 24 |
| LAIT..... | 24 |
| VIANDE BOVINE..... | 25 |
| OVINS | 25 |
| PAC..... | 25 |
| Transparence GAEC | 25 |
| Actifs..... | 25 |
| Top Up (Cf. partie RGA) | 26 |
| Verdissement..... | 26 |
| MAE | 26 |
| Aides spécifiques (Cf. partie productions animales)..... | 26 |

Assemblée Générale 2015

| | |
|---|----|
| ICHN (<i>Cf. partie montagne</i>) | 26 |
| Embargo Russe | 26 |
| Versement anticipé des aides PAC | 26 |
| Prédateurs | 27 |
| Environnement | 27 |
| Montagne | 28 |
| Remplacement | 28 |
| Casdar – Développement agricole | 28 |
| Formation | 29 |
| Organisme de Formation JA | 29 |
| Financement des formations préparatoires au Certiphyto | 29 |
| Maintien de l'enveloppe financière pour les formations des futurs installés et des agriculteurs | 29 |
| Des cahiers des charges sur la gestion des coûts en filières | 29 |
| Une ouverture vers les formations de chef d'entreprise | 30 |
| Harmonisation de la politique d'achat des formations Vivea | 30 |
| La conférence de presse fin 2013 a engagé Vivea et Jeunes Agriculteurs dans une action renforcée à destination des futurs installés | 30 |
| Année Internationale de l'Agriculture Familiale | 30 |
| Autres victoires obtenues dans le cadre de notre mobilisation du 5 novembre | 31 |
| Fiscalité | 31 |
| Apprentissage | 32 |
| Simplification | 32 |
| Victoires syndicales spécifiques aux lois | 32 |
| Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt - Amendements (LAAF) | 32 |
| Victoires syndicales spécifiques aux lois | 37 |
| Loi ALUR (antérieure à la loi d'avenir) | 37 |

INTRODUCTION

Les Jeunes Agriculteurs sont et resteront présents en Haute Loire pour porter nos idées auprès de l'ensemble des partenaires du monde agricole et rural. Le dynamisme de la filière œuvre chaque jour pour maintenir les campagnes vivantes. Les finales de labour, la finale de jugement de bétail ainsi que l'Opération Sourire « la Ferme s'invite en ville », les comices agricoles, sessions de travail nationale et les diverses fêtes agricoles en témoignent.

4

En plus de promouvoir notre métier, cela donne l'occasion aux jeunes agriculteurs de comprendre le milieu professionnel dans lequel ils évoluent en se formant et en leur permettant de prendre des responsabilités pour être acteur de leur métier et de leur politique agricole rurale.

Les JA sont là aussi pour assurer le renouvellement des générations en agriculture grâce à la mise en place du dispositif d'accompagnement à l'installation personnalisé et adapté au profil et au projet de chacun.

Plusieurs fois par an, les JA participent à différentes réunions et interventions au sein des écoles, à des forums d'orientation ou encore au Sommet de l'élevage ou Salon de l'Agriculture afin de communiquer malgré les difficultés rencontrées au quotidien.

C'est pour cela que nos convictions font de notre syndicalisme une force de propositions.

Nous allons donc dans ce rapport d'activité faire le bilan de cette année syndicale 2014.

1 - LES JA DE HAUTE-LOIRE

UN ORGANISME D'INFORMATIONS ET DE FORMATIONS

Notre structure syndicale se doit de diffuser un maximum d'informations auprès de ses adhérents par l'intermédiaire des présidents de cantons, mais aussi via nos moyens de communication :

5

1.1 - LES PAGES DEPARTEMENTALES DU JA MAG

Depuis 2009, le Conseil d'Administration des Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire a pris la décision de coupler les cotisations avec l'abonnement au magazine des Jeunes Agriculteurs.

Tous les adhérents reçoivent tous les mois, le JA MAG dans lequel il y a 4 pages spéciales Haute-Loire afin de les informer sur l'actualité syndicale locale ainsi que sur la vie du syndicat.

1.2 - LES REUNIONS

En fonction de l'actualité syndicale, les JA organisent des Conseils d'Administration, des groupes de travail ou autres réunions afin de faire avancer nos idées, engager des projets et porter la voix des J.A. auprès des différentes instances ou partenaires du monde rural.

En 2014, le bureau des Jeunes Agriculteurs s'est réuni 5 fois, et le conseil d'administration 8 fois. Ces réunions sont la première source d'échanges et d'informations. Elles mobilisent un nombre important de jeunes agriculteurs.

Au niveau cantonal, les réunions sont très fréquentes, elles permettent notamment d'échanger sur l'actualité des filières, et de faire « remonter » les contestations ou approbations de la base au conseil d'administration. Cette année, les réunions furent animées, conséquences de la préparation de la future réforme de la Politique Agricole Commune 2014 - 2020. Les difficultés mises à part, les jeunes agriculteurs sont relativement soudés grâce aux différents événements organisés sur leur canton (concours de labour, jugement de bétail, repas annuel, événement, formations....)

Les JA organisent des formations pour permettre à chacun de prendre le temps de la réflexion et du dialogue, de l'échange des idées et des expériences. Les domaines traités au cours de ces sessions de formation sont variés.

1.3 - LES FORMATIONS TECHNIQUES

6

Depuis déjà quelques années, les JA privilégient la formation auprès des jeunes, car se former permet de s'adapter aux évolutions de l'agriculture et d'acquérir des méthodes de travail.

Habituellement, les intervenants de ces formations, tels que la Chambre d'Agriculture ou encore la MSA, permettent de couvrir l'ensemble des problématiques rencontrées par le monde agricole et rural, et de répondre à une demande exprimée dans les cantons par ceux qui vivent au quotidien la réalité du terrain.

2 - LES ACTIVITES TECHNIQUES

2.1 – LA SESSION OVINE NATIONALE

La Session Ovine Nationale des Jeunes Agriculteurs a eu lieu du 26 au 27 Mars 2014 à la Chomette et à Saugues.

L'objectif de cette session est de réunir les Jeunes Agriculteurs ayant une production ovine afin de mutualiser les problématiques et les solutions trouvées dans le secteur. Il permet aussi de renforcer la communication entre les territoires français pour donner une cohérence aux projets nationaux concernant les ovins et réfléchir ensemble sur les projets de Jeunes Agriculteurs au travers de groupes de travail.

Durant ces trois jours, une trentaine de Jeunes Agriculteurs venus de toute la France ont travaillé ensemble sur des problématiques diverses liées à la production ovine. Ils ont pu découvrir l'agriculture de Haute-Loire, le département en général et ils ont surtout travaillé en groupe sur la PAC, la conjoncture et le prédateur.

2.2 - OPERATION SOURIRE: « LA FERME S'INVITE EN VILLE »

Les 27, 28, 29 Juin 2012, les JA de Haute-Loire ont encore décidé, le temps d'un week-end, d'aller à la rencontre des citadins et des écoles ponotes pour faire la promotion de leur métier et de leurs produits.

En plein cœur du Puy en Velay, dans les allées du Jardin Henri Vinay, on pouvait trouver de nombreux éleveurs qui accompagnaient leurs animaux (vaches, cochons, chèvres, moutons...).

Les agriculteurs ont pu partager leur quotidien et leurs difficultés avec les visiteurs. Entre les parcs à animaux, des stands proposaient des produits du terroir issus de nos exploitations (fromages, charcuterie, fruits rouges...).

Assemblée Générale 2015

A travers de nombreuses animations telles que les balades en poneys, la traite à la main, et surtout le stand de dégustation et d'expérience sur le lait du CNIEL nous avons réussi à communiquer de manière positive sur l'agriculture.

Pour une nouvelle fois, nous avons proposé un JA Drive : le principe était de proposer une forme de restauration rapide au public avec comme menu du terroir : salade verte d'Espaly, frites de pomme de terre, viande d'Allègre et crème dessert au lait de chèvre de Vorey.

8

Cet événement est maintenant devenu un rendez-vous annuel pour les écoles mais aussi pour tous les citoyens désireux de découvrir le monde agricole de Haute-Loire et surtout voir et revoir la mini-ferme ! C'est pour cela que nous réitérerons cet évènement les 26, 27 et 28 Juin 2015.

2.3 - FINALE DEPARTEMENTALE DE LABOUR

La Finale Départementale de Labour est une manifestation agricole spécifique aux Jeunes Agriculteurs qui mobilise le milieu rural et tous les partenaires de l'Agriculture. C'est aussi le point de départ de la rentrée syndicale du monde agricole.

En 2014, ce sont les JA du canton de Craponne sur Arzon, sous la houlette de leur président, Julien Brignon qui ont organisé cette fête agricole. Le public fut une nouvelle fois largement au rendez-vous au Nord du département de la Haute-Loire sur la commune de Craponne sur Arzon au lieu dit Aubissoux.

Flânant des concurrents aux exposants (matériel agricole, alimentation animale, stands des OPA, ...) en passant par de nombreuses animations présentes (démonstration de matériels...) et surtout la représentation de Vaches Landaises, ainsi que des démonstrations de vélo BMX ou des ballades en calèches, les visiteurs ont attendu la proclamation des résultats en début de soirée.

Classement du concours :

Labour en planche :

1^{er} : Florian Diudonnat – 76 points (canton d'Allègre)

2^{ème} : Nicolas Farigoule – 75 points (canton d'Allègre)

3^{ème} : Romain Vigouroux – 68 points (canton de Pradelles)

*Jeunes Agriculteurs
10/04/2015*

Labour à plat :

1^{er} : Julien Duplomb – 83 points (canton de Saint Paulien)

2^{ème} : Aurélien Vidal – 76 points (canton de Pradelles)

3^{ème} : Emilien Bertrand – 73 points (canton d'Yssingaux)

C'est Florian Diudonnat et Nicolas Farigoule pour le labour à planche puis Julien Duplomb et Aurélien Vidal pour le labour à plat qui sont allés représenter le département de la Haute-Loire à la Finale Régionale de Labour qui s'est déroulée à Saint-Jean-Ligoure en Haute-Vienne le dimanche 31 Août. Malheureusement, aucun candidat altiligérien n'a été sélectionné pour la Finale nationale qui a eu lieu lors de la Finale Européenne et Mondiale les 4, 5, 6 et 7 septembre à Saint Jean d'Ilac près de Bordeaux en Gironde.

En 2015, ce sont les Jeunes Agriculteurs de Pradelles, avec leur Président Willy Bertrand, qui ont à leur charge l'organisation de cette fête de l'agriculture départementale. Elle aura lieu le dimanche 23 Août 2015 au lieu dit Jagonnas sur la commune de Rauret. Nous leur souhaitons bon courage !

2.4 – LES COMICES AGRICOLES

Chaque année, un ou deux cantons de Jeunes Agriculteurs organisent un comice agricole. Cette fête agricole permet de présenter des animaux de différentes races et d'échanger des expériences afin de faire remonter les meilleurs procédés agricoles. Cette manifestation est souvent ouverte au public ce qui permet de faire découvrir une fois de plus le monde agricole.

Pour l'année 2014, deux comices ont eu lieu :

COMICE DE SAINT PAULIEN: LE 4 MAI 2014

Les Jeunes Agriculteurs des cantons d'Allègre, Loudes et Saint Paulien ont organisé un comice le samedi 4 Mai 2014 sur la commune de Saint Paulien. L'objectif de cette animation était de promouvoir l'élevage du centre et particulièrement les trois cantons JA. Cette manifestation comprenait un concours de vaches laitières, une présentation de vaches allaitantes, une présentation du travail du chien de troupeau, une exposition de matériel agricole, un marché fermier, des promenades en calèche, et une exposition d'arts plastiques sur le thème de l'agriculture créée par les écoles locales.

COMICE DE BRIOUDE : 21 SEPTEMBRE 2014

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Brioude ont organisé un comice le dimanche 21 Septembre 2014 sur la place du Postel à Brioude. L'objectif de cette animation était de promouvoir l'élevage de tout l'Ouest du département et particulièrement du canton de Brioude. Cette manifestation comprenait un concours de vache laitières, une présentation de vaches allaitantes et une exposition de matériel agricole.

10

En 2015, un comice organisé par les JA est aussi prévu sur le département.

Il aura lieu le dimanche 20 Septembre 2015 sur la place à Paulhaguet. Lors de cette journée, il sera prévu un concours de vaches laitières, une présentation de vaches allaitantes, une présentation d'ovins, une exposition avicole, des repas, etc.

2.5- FINALE DEPARTEMENTALE DE JUGEMENT DE BETAIL

La Finale Départementale de Jugement de Bétail est co-organisée avec les lycées agricoles de Haute-Loire et les JA de Loudes.

En 2014, elle a eu lieu le mercredi 10 décembre sur le site des éleveurs du Pays Vert à Coubladour à Loudes.

Ce sont plus de 100 JA et élèves de lycées agricoles de la Haute-Loire qui se sont affrontés.

A l'issue des épreuves éliminatoires, les jeunes ont été classés dans le cadre du trophée du meilleur pointeur en ovins et en équins et dans le cadre du meilleur pointeur par race en bovin. Chaque candidat n'a pointé qu'une seule espèce.

8 jeunes dont 4 Jeunes Agriculteurs (Maitre Germain (JA Craponne) et Delorme Bastien (JA Craponne) en Montbéliarde, Lyonnet Cyril (JA Monistrol) et Besse Pierre (JA Allègre) en Prim'Holstein) se sont qualifiés pour concourir à la Finale Nationale à Paris qui s'est déroulée lors du Salon Internationale de l'Agriculture 2015.

Voici le palmarès pour nos jeunes de Haute-Loire lors du SIA :

- Pour le trophée du meilleur pointeur de race Prim'Holstein (sur 79 participants), Cyril Lyonnet est arrivé 37^{ème} et Pierre Besse est arrivé 49^{ème}.
- Pour le trophée du meilleur pointeur de race Montbéliarde (sur 36 participants), Germain Maitre est arrivé 6^{ème} et Bastien Delorme est arrivé 23^{ème}

Assemblée Générale 2015

- Pour le trophée du meilleur pointeur de race Limousine (sur 18 participants), la gagnante du CJAJ Haute-Loire venant du lycée agricole de Brioude est arrivée 12ème.
- Pour le trophée du meilleur pointeur de race Limousine (sur 4 participants), la gagnante du CJAJ Haute-Loire venant du lycée agricole de Brioude est arrivée 2ème.
- Pour le trophée du meilleur pointeur Equin (sur 44 participants), la gagnante du CJAJ Haute-Loire venant du lycée agricole d'Yssingaux est arrivée 13ème.
- Et pour le trophée du meilleur pointeur Ovin (29 participants), le gagnant du CJAJ Haute-Loire venant du lycée agricole de Brioude est arrivé 9ème.

3 - ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSTALLATION

12

3.1 - LE POINT INFO INSTALLATION

Dispositif proposé dans le cadre de la Charte Nationale de l'Installation des Jeunes en Agriculture signée le 6 Novembre 1995, le Point Info Installation a pour but de faciliter l'accès au métier d'agriculteur, de répondre au mieux aux besoins des candidats à l'installation et concrètement d'aboutir à un plus grand nombre d'installations.

C'est en quelque sorte la rampe de lancement pour mener à bien son projet d'installation.

Depuis la labellisation du 30 mars 2009 par le Préfet, des Jeunes Agriculteurs Haute-Loire en tant que structure porteuse du Point Info Installation, ce dernier est une étape incontournable ; il accueille, informe, et oriente tous les porteurs de projet sans distinction d'âge, de profils... Lors de cette première étape, il est remis à chaque candidat un document d'autodiagnostic, qui lui permet de décrire et analyser son projet dans ses différentes composantes, ainsi que son auto évaluation des compétences. Celui-ci a pour but de préparer la deuxième étape : l'élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé.

Le guide à l'installation en Massif Central, le document d'accompagnement à l'installation, ainsi que la Charte Départementale à l'installation sont également distribués à chaque porteur de projet.

En 2014 se sont pas moins de 75 candidats qui ont été reçus au Point Info Installation, et 77 autodiagnostic retournés au PII.

3.2 - LA SESSION INSTALLATION

Comme chaque année, il est important de se retrouver pour faire le point sur le projet Renouvellement des Générations en Agriculture, d'autant plus en 2014 : année de transition pour le nouveau parcours à l'installation qui devait (normalement) débiter au 1er Janvier 2015...

La session RGA, Renouvellement des Génération en Agriculture, a eu lieu les mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 Février 2014 à PAU (64)

Les objectifs de cette session étaient : « Transmettre l'installation » avec comme première partie : « Pourquoi installer ? Quels impacts de l'agriculture sur un territoire ? » et comme deuxième partie : « Comment installer demain ? Quels enjeux agricoles défendre ? »

Lors de la première journée, il y a eu un témoignage vidéo d'un représentant du syndicat des jeunes agriculteurs irlandais De plus il y a eu plusieurs interventions :

- Frédéric Wallet, économiste, Inra Agroparistech,
- Sophie Pantel, représentante de l'ARF au Comité National Installation-Transmission,
- Jérémy Decerle, membre du Bureau de Jeunes Agriculteurs, rapporteur 2014.

13

A aussi eu lieu un atelier de travail sur : « pourquoi et comment défendre l'installation et la transmission ? » :

- Appropriation des arguments évoqués lors des tables rondes et réalisation d'un argumentaire
- Quels éléments de langage utiliser ?

Les travaux de la journée ont été conclus par un grand témoin : Louis Lauga, président du CNJA de 1972 à 1976.

LA TRANSMISSION DU DOSSIER RGA

Intervention et échanges avec Luc Maurer, conseiller au ministère de l'agriculture sur les grands changements à venir sur la politique installation-transmission suite notamment au projet de loi d'avenir agricole et au dernier CNIT

LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

Atelier de travail : comment créer un dispositif d'accompagnement à la transmission ?

Ateliers de travail par pôle régional :

- Comment intégrer l'installation dans le projet de mandature de mon conseil d'administration ?
- Comment répartir les rôles ?

3.3 - INTERVENTIONS DANS LES CENTRES DE FORMATION

Dans le cadre de journées à l'installation : sensibiliser, s'informer et informer, le Point Info Installation est intervenu dans les différents établissements d'enseignement agricole du département.

14

Le Point Info Installation a été présent auprès des élèves des centres de formations agricoles afin de présenter les conditions d'éligibilité, les engagements à tenir lors d'une installation aidée ainsi que les différentes étapes du dispositif d'accompagnement à l'installation.

Ce sont 3 interventions qui ont été réalisées au cours de l'année 2014, en classe de BAC PRO CGEA, Terminale STAV et BPREA au lycée agricole de l'ISVT

Une autre action de sensibilisation à l'installation a eu lieu en Octobre au lycée agricole de Brioude Bonnefont lors des Ovinpiades Mondiales des Jeunes Bergers

3.4 - ANIMATIONS DU STAND AU SOMMET DE L'ELEVAGE : LE 1, 2 ET 3 OCTOBRE 2014

Comme depuis plusieurs années, les JA Auvergne mettent en avant au Sommet de l'Elevage leur principale préoccupation : le renouvellement des générations en agriculture. Le stand était divisé en 2 parties : Le Point Info Installation (PII) / transmission d'un côté tenu avec nos partenaires, dans le but d'accueillir et de renseigner tout candidat à l'installation et à la transmission d'exploitation, et le stand animation syndicale de l'autre.

Des professionnels et des animateurs ont été mobilisés sur les trois jours pour animer le stand JA. Ainsi que les animateurs des PII étaient également présents sur le stand commun pour accueillir, informer et orienter les futurs candidats à l'installation.

3.5 - PROMOTION DES METIERS DE L'AGRICULTURE A LA FOIRE DE CLERMONT COURNON : DU 8 AU 15 SEPTEMBRE 2014

Plus de 500 collégiens ont pu visiter la ferme du Massif et découvrir les animaux présents. Ils ont par ailleurs, été accueillis par des jeunes agriculteurs, qui leur ont expliqué leur métier au

quotidien, leurs cursus scolaire, et leurs motivations pour choisir cette activité professionnelle.

Chaque jour, un focus a été fait sur l'emploi en agriculture grâce à l'utilisation d'un quizz pour pouvoir discuter avec le public de manière plus intéressante pour chacun, ainsi qu'un montage photo pour repartir avec un souvenir de leur passage sur le stand JA Auvergne et PII....

3.6 – SEMAINE RGA

15

Tous les ans, au mois de février, tous les JA de France organisent une semaine dédiée à l'installation en agriculture et à la transmission !

Cette semaine se traduit en Haute-Loire par une journée à destination des nouveaux installés en agriculture.

De plus, elle permet de mettre en évidence l'éternelle recherche de renouvellement en agriculture.

En 2014, elle a eu lieu le 13 Février, sur l'exploitation de Grégory Arbogast, sur la commune de Vieille Brioude avec la participation du Maire de sa commune mais aussi des tous les organismes qui participent à l'installation d'un jeune agriculteur (CER, CFPPA, lycées agricoles, banques, etc.)

4 - ACTIONS DIVERSES

BUREAU JA 43 AU SDIS HAUTE-LOIRE

Sur invitation du Service Départemental d'Incendie et de Secours (ou SDIS), le bureau des JA 43 s'est réuni début Janvier à Taulhac. Cette rencontre a permis d'échanger sur l'entraide existante entre les pompiers et les agriculteurs. Le bureau a aussi pu découvrir le fonctionnement du centre du SDIS.

16

GROUPES DE TRAVAIL RESPONSABLES JA DEPARTEMENTS AUVERGNE

Lors d'une journée, tous les responsables cantonaux et départementaux Jeunes Agriculteurs d'Auvergne (présidents, secrétaires et trésoriers de cantons, membres du bureau et du conseil d'administrations de département) se sont réunis début mars au lycée agricole de Bonfond afin de découvrir ou redécouvrir le réseau JA. Cette journée a été un moment convivial qui a permis à tous de se connaître dans la bonne humeur.

ASSEMBLEE GENERALE DES JEUNES AGRICULTEURS HAUTE-LOIRE

Au début du mois de mars, avait lieu l'Assemblée Générale des Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire. Elle a lieu après toutes les AG des cantons. Le Rapport d'Orientation présenté portait sur les enjeux de la communication positive agricole en Haute-Loire. Florent Dornier, administrateur JA National était présent avec nous afin de pouvoir échanger sur les problématiques de la communication et des Jeunes Agriculteurs en général. 2014 était une année électorale et c'est lors d'un Conseil d'Administration extraordinaire, une semaine après l'AG que le nouveau bureau a été élu avec à sa tête Anthony Fayolle comme président et Mickaël Agrain Secrétaire Général, ainsi qu' Aymeric Soleilhac comme trésorier.

JOURNEE PORCINE

Lors d'une journée au mois d'Avril, les Jeunes Agriculteurs, avec la Chambre d'Agriculture et la FDSEA, ont organisé une journée sur la filière porcine. Cette journée, qui se déroulait chez Mickaël Agrain au Bouchet St Nicolas, a permis de mettre en avant toute la filière porcine en Haute-Loire.

CONGRES NATIONALE

Comme chaque année au début du mois de juin, a lieu le Congrès National des Jeunes Agriculteurs. Cette année, il avait lieu à Saint Briec. Il permet à tous les JA de France de se rassembler afin d'échanger sur de nombreux sujets d'actualités et de débattre sur l'avenir de la profession. Pour 2014, c'est une délégation de 25 JA d'Auvergne, dont 6 de Haute-Loire qui est allée en Bretagne pour porter les couleurs de la région.

CONTROLE A BLANC

A la fin du mois de juin, les Jeunes Agriculteurs, avec la FDSEA et la Chambre d'Agriculture se sont rendus sur une exploitation agricole en production ovine afin de réaliser un contrôle blanc avec l'ASP, la DDT et Monsieur le Préfet. Ce contrôle a permis de remettre les règles des contrôles à plat avec tous les organismes.

17

SEMINAIRE JA AUVERGNE

Pendant deux jours au mois de juillet, les responsables régionaux Auvergne se sont retrouvés pour un séminaire de début de mandature. Durant ce deux jours, ils ont appris à se connaître et ont pu écrire l'orientation des Jeunes Agriculteurs Auvergne pendant les deux années de mandats.

CHIENS DE TROUPEAUX

Lors du second dimanche du mois d'Aout, l'association des Chiens de Troupeaux 43 organisait au Mazet St Voy la finale nationale du concours de chiens de troupeaux. Les JA de Tence ont participé à cet événement en s'occupant du pôle buvette. De plus, tous les cantons du département ont été mobilisés en créant des bonhommes de pailles sur le bord de route afin d'annoncer l'événement.

TERRES DE JIM ET HALLES DE JIM

A l'occasion de la Finale Mondiale de Labour, nommée les Terres de Jim, les JA Haute-Loire (particulièrement les JA de Pradelles), avec les JA d'Auvergne étaient présents. Pendant les quatre jours, en outre de profiter de la convivialité JA, ils ont été bénévoles sur les Halles de Jim, grande surface aux couleurs des produits de France, mais aussi au pôle restauration où ils ont pu servir un repas typique auvergnat.

AG EXTRAORDINAIRE

A la fin du mois de Décembre, les administrateurs des JA Haute-Loire se sont retrouvés lors d'un C.A. extraordinaire afin de procéder à l'élection du nouveau secrétaire général. C'est donc Aymeric Soleilhac qui a pris le poste, et Guillaume Redon qui est devenu trésorier.

5 - LES ACTIONS SYNDICALES

Les Jeunes agriculteurs ont été de tous les combats en alertant régulièrement les pouvoirs publics sur la dégradation de la situation des agriculteurs et en organisant des actions syndicales qui ont connu une forte mobilisation.

Le 24 Juin 2014 : les exploitants de Haute-Loire étaient réunis devant les grilles de la Préfecture de Haute-Loire pour une action coup-de-poing : "Pourra-t-on encore manger français demain ?". Ainsi, pour montrer leur *RAS-LE-BOL* face à l'augmentation des contraintes administratives qui pèsent sur le métier d'agriculteur.

19

Le 11 Septembre 2014 : près de 100 tracteurs ont rejoint la ville du Puy-en-Velay depuis toute la Haute-Loire. Et c'est près de 500 agriculteurs qui avaient fait le déplacement pour manifester leur colère contre le projet d'extension des zones vulnérables concocté par le gouvernement.

Le 20 Octobre 2014 : plus de 200 agriculteurs se sont rassemblés devant la Préfecture, pour dénoncer la première attaque de loups avérée en Haute-Loire sur un troupeau de brebis, et demander l'abattage de ce prédateur.

Le 5 Novembre 2014 : mobilisation des agriculteurs dans les grandes surfaces à la recherche des prix trop bas en provenance de pays étrangers. Ils ont étiqueté et retiré des rayons des grandes surfaces de l'agglomération du Puy en Velay, de Brioude et d'Yssingeaux les produits aux prix trop bas.

Novembre 2014 : Mois du foncier agricole

Pendant une semaine, les Jeunes Agriculteurs essaient de sensibiliser le grand public, les médias et les élus aux problèmes fonciers des futurs installés.

Le 25 et le 27 Novembre 2014 : face à l'immobilisme des pouvoirs publics concernant les attaques incessantes de loups sur l'ensemble du territoire, les JA, avec la FDSEA, ont organisé une manifestation d'ampleur nationale à Paris. Avant d'aller à la capitale, une partie des brebis est parties de Haute-Loire l'avant vieille à l'occasion d'une manifestation sur Brioude.

Assemblée Générale 2015

Le 12 Décembre 2014 : à l'appel des JA et de la FDSEA, plus de 200 agriculteurs ont bloqué les entrées de Brioude avec leurs tracteurs sur plusieurs ronds-points situés le long de la route nationale 102, à Largelier et Flageac, près de Cohade, ainsi qu'au rond-point de Lamothe, à l'entrée de Brioude et à Coubladour, près du Puy-en-Velay.

6 - LES ACQUIS SYNDICAUX 2014

QUAND LES JEUNES POUSSENT, L'AGRICULTURE GRANDIT

Comme chaque année, les Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire ont été présent sur tous les dossiers !!

2014 aura été une année riche en communication. C'est bien en période de crise qu'on se doit de communiquer sur notre métier, ses bienfaits pour l'environnement et les consommateurs ainsi que la passion qui nous anime.

JA poursuit donc son implication à tous les niveaux, essayant de répondre aux attentes du réseau. Se poser pour parler prospective et faire des propositions d'avenir. Gérer l'actualité et les crises qui se succèdent. Voici les grands défis que les équipes JA, du canton au national, relèvent au quotidien.

Pour autant, nous n'avons pas à rougir des acquis de 2014, même si nous devons encore poursuivre les efforts ; que ce soit sur l'installation ou sur les filières, JA n'a pas été avare en énergie pour répondre aux attentes des jeunes agriculteurs et des porteurs de projet. Les projets JA ne manquent pas pour les mois à venir, 2015 devra également être à la hauteur des ambitions JA.

RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE

UN ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION RENFORCE

Plébiscité lors des assises de l'installation, l'accompagnement à l'installation est renforcé même amélioré. D'une part, les Points Accueil Installation verront, en 2015, leur financement doublé pour pouvoir notamment mieux accueillir l'ensemble des porteurs de projet et mieux faire reconnaître le rôle du PAI auprès des autres organismes d'accompagnement, par la signature de conventions. D'autre part, le PPP, dès 2015, sera ouvert à tous les porteurs de projet, qu'ils soient éligibles aux aides ou non. Pour améliorer l'accès aux stages, la formation des maîtres de stage va être abaissée à une journée, comme JA le proposait dans les RO 2011 et 2012 !

LE PDE DEVIENT PLAN D'ENTREPRISE

Au-delà d'un simple changement de nom, c'est bien le contenu du PDE qui évolue, et ce, pareillement au souhait Jeunes Agriculteurs. Comme proposé dans les RO 2011 et 2012, le PE sera désormais basé sur trois scénarios. Le document administratif est simplifié, l'étude approfondie sur les trois scénarios se faisant en amont, et la réalisation des avenants est largement diminuée grâce à la mise en place de ces scénarios.

22

DE GRANDES AVANCEES SUR L'INSTALLATION DANS LA LOI D'AVENIR AGRICOLE

- L'installation progressive reconnue sur 5 ans au lieu de 3 ans précédemment
- Un contrat de couverture sociale pour tous les porteurs de projet
- Remplacement de la $\frac{1}{2}$ SMI par l'AMA : ce nouveau seuil exigé pour la reconnaissance de l'activité agricole permettra de mieux prendre en compte la diversité des activités agricoles (transformation, commercialisation, tourisme).
- L'extension du contrat de générations pour le monde agricole : Le contrat de génération est adapté à l'agriculture via la mise en place d'une aide dans le projet de texte pour les exploitants âgés d'au moins 57 ans, voulant transmettre à un salarié âgé de 26 à 30 ans ou un stagiaire âgé de 30 ans au plus, à leur arrivée sur l'exploitation concernée. Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint Barthélemy et Saint Martin, l'âge maximal afin de bénéficier du dispositif est porté à 35 ans (contre 30 ans en métropole).
- **Le renvoi de la DICA** avancé : jusqu'à présent, la Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole était envoyé aux futurs cédants 18 mois avant leur potentielle cessation d'activité. Désormais, ce renvoi est porté à 4 ans. L'agriculture devra le renvoyer à la chambre d'agriculture 3 ans avant sa cessation.
- La remise en place de l'observatoire installation-transmission
L'observatoire est désormais officiellement géré par l'APCA. Il devra recueillir les informations statistiques concernant l'installation, mais aussi la transmission (non prévues dans la 1^{ère} version du projet de loi), et s'appuiera pour cela sur les données MSA.

Tous ces éléments doivent désormais se concrétiser avec la rédaction des décrets d'application.

LE TOP-UP 1ER PILIER POUR LES JEUNES INSTALLEES EN SOCIETE OU NON

Jeunes Agriculteurs a obtenu la mise en place d'une majoration des paiements directs pour les jeunes installés, dans le 1^{er} pilier. Les premières versions des actes délégués mettaient gravement en danger les installations dans le cadre de sociétés, en limitant l'accès au « top up jeune » aux jeunes installés en exploitation individuelle ou en société mais exclusivement composée de jeunes. Malgré une difficulté à fédérer très largement les Etats membres

autour de cette problématique technique, Jeunes Agriculteurs a fini par obtenir que le top up soit attribué aux jeunes qui s'installent en société, ils devront simplement justifier qu'ils ont le contrôle de l'exploitation, seul, ou avec les autres associés de l'exploitation, et pas seulement les jeunes.

En outre, JA a obtenu l'ajout d'un critère formation (niveau IV ou validation des acquis d'expériences) pour bénéficier de ce soutien.

L'ENVELOPPE DE LA DJA AUGMENTEE

La ligne de la DJA est augmentée de 25 millions pour 2015 (5 millions Etat et 20 millions Europe), soit un budget total de 130 millions d'euros.

23

DES INSTALLATIONS QUI POURRONT AVOIR LIEU DES LE 1ER JANVIER 2015

Jeunes Agriculteurs s'est donc inquiété de savoir si tous les éléments seraient prêts pour le 1^{er} janvier. L'Etat s'est engagé à ce que tous les dossiers puissent passer, même si le programme de développement rural des régions n'était pas achevé ; l'Etat prendra en charge le financement de la part nationale et européenne.

DISTRIBUTION

A nouveau défini comme priorité par le conseil d'administration national 2014-2016, le dossier distribution prend de l'ampleur à JA. Deux grandes avancées pour cette année 2014 :

Les Halles de Jim, à l'occasion des Terres de Jim qui se sont tenues à Saint-Jean d'Illac début septembre 2014, première expérience du genre pour le réseau JA, ont été une réussite aux yeux des consommateurs

Le soutien des pouvoirs publics sur nos travaux en nous accordant un projet CasDar pour travailler à la mise en place d'un circuit de distribution des produits agricoles à l'échelle d'un grand bassin de consommation géré par les producteurs

Concernant la restauration Hors Foyer :

La rédaction d'un guide (disponible d'ici la fin de l'année après avoir été validé par la DGCCRF) a été fait pour promouvoir l'origine France dans les marchés publics de restauration collective. Ce guide va valider les critères qui peuvent être utilisés en toute sécurité juridique dans les appels d'offre pour promouvoir des produits locaux, régionaux ou

nationaux. Il sera diffusé par le Ministère de l'agriculture auprès des élus locaux et responsables de cantines pour les aider dans leurs choix d'approvisionnement.

Et enfin concernant les relations commerciales :

Sortie des décrets d'application de la "Loi Hamon" renforçant les sanctions pour pratiques abusives de la GMS et mettant en œuvre la clause de renégociation en cas de fluctuation des cours des matières premières.

24

La saisie de l'Autorité de la Concurrence par le Gouvernement et le Sénat pour mesurer l'impact du rapprochement des centrales d'achat et s'assurer qu'il n'aggrave pas la guerre des prix.

La mise en place d'un comité de suivi des négociations commerciales qui sera vigilant sur l'utilisation du Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi (CICE).

PRODUCTIONS ANIMALES

LAIT

Nous avons obtenu le maintien des conférences de bassin et l'attribution de nouvelles fonctions à ces dernières. Depuis le 24 mai dernier, date de publication au Journal Officiel du décret relatif aux missions et aux modalités de fonctionnement des conférences de bassins laitiers, les conférences de bassin peuvent émettre des recommandations et propositions aux acteurs de la filière concernant l'installation.

Dans le cadre de la nouvelle PAC, un soutien couplé à la production laitière a été mis en place. Ce nouveau soutien ainsi que sa majoration pour les nouveaux producteurs sont une victoire pour JA. Pour rappel, le complément de prime est de 15 € par vache pendant les 3 premières années suivant le début de l'activité en zone de montagne et de 10 € hors zone de montagne. Le montant de cette aide peut paraître faible. Néanmoins, c'est un premier pas de franchi qui nous donne la force de négocier un meilleur soutien dans le cadre de la PAC post 2020.

Enfin, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt donne à JA une victoire sur les contrats : la durée d'un contrat pour un jeune est portée de 5 à 7 ans et la rupture de ce contrat est à présent asymétrique en faveur du jeune, seul celui-ci peut rompre le contrat. L'entreprise ne le peut qu'après 7 ans et avec un préavis de 18 mois.

VIANDE BOVINE

Dans le cadre de la réforme de la PAC, nous avons réussi à maintenir le budget alloué aux vaches allaitantes. D'autre part, plusieurs victoires sont à souligner au sujet du soutien couplé à la vache allaitante. Nous avons obtenu :

la prise en compte des génisses pour les nouveaux producteurs à hauteur de 20 % maximum des vaches présentes, et ce pendant les 3 premières années suivant le début de l'activité

des critères d'attribution permettant d'orienter le soutien vers une agriculture plus professionnelle (seuil à 10 vaches allaitantes et productivité de 0.8 veau par vache sur 15 mois)

Enfin, une victoire notable pour JA est notre entrée au sein d'Interbev au niveau national.

OVINS

Dans le cadre de la réforme de la PAC, nous avons obtenu un taux de productivité minimum de 0.4 agneau vendu par brebis et par an pour accéder à l'aide ainsi qu'une majoration de l'aide de 6 € pour les nouveaux producteurs pendant les 3 premières années suivant le début de l'activité.

PAC

TRANSPARENCE GAEC

Sur la transparence des Gaec, le travail de JA a payé et les décrets en cours de rédaction faciliteront le passage en Gaec des différentes formes sociétaires (suppression de la demi SMI au profit du travail effectif, du renforcement de la structure du Gaec et du nombre de parts sociales). La transparence sera calculée au pro-rata des parts sociales (avec une prise en compte de l'installation progressive) détenues par chaque associé, une fois le Gaec agréé. Plus d'info dans la partie LAAF.

ACTIFS

Sur les actifs, la mise en place du registre dans le cadre de la loi d'avenir est un grand pas, premier aboutissement de l'engagement de JA sur ce dossier. Mais le travail ne faiblira pas pour autant, afin de mettre en place des critères supplémentaires visant à mieux cibler les ayants-droits aux aides. Plus d'info dans la partie LAAF.

TOP UP (CF. PARTIE RGA)

VERDISSEMENT

Sur le verdissement, JA a obtenu de la France qu'elle choisisse la mise en place d'une liste de SIE (surface d'intérêt écologique) la plus large possible en y incluant notamment les légumineuses (dont la liste a été élargie au maximum). La largeur minimale des bandes tampons en bordure de bois a également été ramenée à 1 mètre (5 mètres auparavant).

MAE

JA et un certain nombre de régions force de proposition ont obtenu la mise en place de MAE spécifiques : c'est le cas de la MAEC « autonomie alimentaire en zone herbagère », tournée vers la finition des animaux et de la MAEC « zones intermédiaires » (dans le cadre de la MAEC système « grandes cultures »).

AIDES SPECIFIQUES (CF. PARTIE PRODUCTIONS ANIMALES)

ICHN (CF. PARTIE MONTAGNE)

EMBARGO RUSSE

Suite à notre mobilisation, la France a pris l'initiative d'une déclaration commune des Etats membres pour demander à la Commission Européenne d'envisager d'autres sources de financement des mesures de réparation économiques que le fond de crise de la PAC. Cette déclaration serait transmise au prochain Conseil Agricole.

VERSEMENT ANTICIPE DES AIDES PAC

Notre mobilisation a permis un versement anticipé des aides pour la majorité des agriculteurs (98% à fin octobre).

PREDATEURS

JA continue d'être moteur sur le dossier prédateur. JA maintient la pression sur le ministère de l'écologie pour que celui-ci cesse toute réintroduction d'ours dans le massif des Pyrénées.

JA a également obtenu plusieurs avancées dans la gestion du loup :

une prise en compte réelle de l'urgence de la situation et de la détresse des par les élus (premier ministre, ministre de l'écologie et également une grande partie des parlementaires)

l'obtention d'un plafond maximum 24 loups prélevables mais qui peut être porté à 36 loups (soit 12 de plus) dès lors que 20 individus auront été prélevés.

Dans la loi d'avenir, l'obtention d'un article visant à faciliter la délivrance d'autorisations de tir aux éleveurs et bergers, et le déclenchement des ordres de chasses et battues afin d'apporter des solutions aux victimes du loup. En outre, la disposition a été complétée ultérieurement par de nouvelles mesures sur le prélèvement de loups dans des zones de protection renforcée pour les troupeaux.

la publication de l'arrêté expérimental permettant le prélèvement de loups lors de battues de grand gibier et de chasse à l'affût ou à l'approche de grand gibier (arrêté du 5 août 2014)

ENVIRONNEMENT

Après un intense lobbying auprès de l'ONEMA et du ministère de l'Écologie, JA a enfin obtenu de ces derniers que soit élaborée une charte du contrôleur pour inscrire noir sur blanc les droits et devoirs de la police de l'eau et du contrôle.

En parallèle de cette charte, le ministère de l'écologie vient également de s'engager dans la rédaction d'un second document qui aura vocation à clarifier la définition des cours d'eau et des pratiques autorisées pour les entretenir.

Sur la loi biodiversité, bien que le processus soit encore long d'ici la promulgation de la loi, JA est parvenu, en première lecture, à faire inscrire la reconnaissance du principe de complémentarité entre l'environnement et l'agriculture. C'est d'ailleurs le seul amendement porté par la profession agricole qui a été retenu au cours de ce premier passage.

Sur la directive nitrates, ce dossier, très sensible, continue à être suivi avec une attention particulière mais les négociations étant toujours en cours entre Bruxelles et la France, l'heure n'est malheureusement pas au décompte des victoires syndicales. JA a néanmoins obtenu de l'Etat un engagement pour que les jeunes, dont les exploitations se sont retrouvées en zone vulnérable en 2012, ne soient pas pénalisés par rapport à leur PDE. Ces derniers ne devraient pas avoir d'avenant à réaliser. Autres engagements du ministère :

inciter les régions à flécher les aides PMBE prioritairement vers les jeunes pénalisés par les cinquièmes programmes d'actions et l'obligation de mise aux normes qui y est associée.

Sur le zonage, le ministère de l'écologie s'est engagé à revoir le classement afin que celui-ci se fasse en prenant en compte les masses d'eau et non plus les limites administratives des communes.

MONTAGNE

De nouvelles avancées ont pu être obtenues en 2014 sur l'ICHN :

Ouverture de l'ICHN aux porcs de montagne

une extension de l'ICHN aux exploitations laitières en zones défavorisées et de piémont ;

la certitude pour tous les bénéficiaires actuels de percevoir une ICHN complète et majorée dès 2016 et dès 2017 pour les nouveaux bénéficiaires

REPLACEMENT

En 2014, JA a demandé et obtenu la révision du dispositif de remplacement pour les responsables syndicaux : les pouvoirs publics et les autres syndicats ont validé ces modifications, qui permettent à présent aux responsables régionaux de bénéficier de journées de remplacement pour l'exercice de leur mandat, et ainsi pour la défense des intérêts collectifs des jeunes agriculteurs. Dans un contexte budgétaire restreint, JA a également obtenu une augmentation de 25% du budget, le portant à 1.25 millions d'euros. Ceci est en dessous de notre demande initiale de 400 000 € supplémentaire, mais permet néanmoins depuis cette année de permettre aux élus régionaux et départementaux d'être correctement remplacé, d'autant plus que la prise en charge de la journée peut maintenant aller jusqu'à 80% de son coût.

CASDAR – DEVELOPPEMENT AGRICOLE

2014 a permis au monde agricole de récupérer 6 millions d'euros que les agriculteurs avaient payés via la taxe sur le chiffre d'affaire, mais qui, au lieu de contribuer à la recherche appliquée en agriculture comme c'est normalement leur objet, avaient été versés au budget général de l'Etat, et donc perdus pour le bénéfice de l'agriculture. Grâce à notre vigilance et face à cette injustice, JA a donc réclamé et obtenu, aux côtés des principaux acteurs

agricoles, la réintégration de cette somme au service du développement de l'agriculture, ainsi qu'un aménagement de la Loi de finance 2015 pour qu'à l'avenir une telle problématique de se reproduise plus.

FORMATION

ORGANISME DE FORMATION JA

En 2014, Jeunes Agriculteurs a renforcé son action de professionnalisation de son réseau, avec la mise en place de son Organisme de Formation National (OF). Sa vocation est d'accompagner les départements et les régions dans leur ingénierie pédagogique à destination des agriculteurs, des responsables professionnels et des salariés JA.

FINANCEMENT DES FORMATIONS PREPARATOIRES AU CERTIPHYTO

Afin de répondre aux obligations réglementaires d'obtention du Certiphyto à partir du 30 octobre 2014 pour les utilisateurs de produits phytosanitaires, Jeunes Agriculteurs a souhaité que le plus grand nombre d'agriculteurs puissent être pris en charge financièrement par le fond Vivea.

Dans le cadre de sa gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, Jeunes Agriculteurs a mené une large campagne de sensibilisation à la formation Certiphyto, avec environ 20 événements et d'interventions lors d'instances JA.

MAINTIEN DE L'ENVELOPPE FINANCIERE POUR LES FORMATIONS DES FUTURS INSTALLES ET DES AGRICULTEURS

La capacité de financement du fonds de formation Vivea (environ 95 millions d'euros) s'est retrouvée fragilisée par l'importance du coût de prise en charge du certiphyto, ainsi que du manque de visibilité sur les cofinancements européens Feader et FSE 2014-2017 (17 millions d'euros).

Jeunes Agriculteurs a œuvré pour un maintien des engagements des formations à destination des porteurs en cours d'installation.

De plus, une hausse des contributions des cotisants à la MSA a été souhaitée et votée avec un montant moindre pour les tranches d'âge jeunes.

DES CAHIERS DES CHARGES SUR LA GESTION DES COUTS EN FILIERES

La contribution active de Jeunes Agriculteurs aux réflexions de Vivea a mené à la réalisation de financements expérimentaux sur plusieurs filières :

- Maîtrise des coûts en production viande
- Formation Fruits et Légumes

- Filière équine
- Exploitants laitiers

UNE OUVERTURE VERS LES FORMATIONS DE CHEF D'ENTREPRISE

Une capacité de financement supplémentaire a été octroyée pour des formations innovantes:

- Gestion des risques
- Informatique et TIC
- PAC 2015
- Nouveaux permis poids lourd

30

HARMONISATION DE LA POLITIQUE D'ACHAT DES FORMATIONS VIVEA

Jeunes Agriculteurs a obtenu une amélioration dans les traitements d'équité de financement de formations entre les différentes régions françaises.

Les différents comités en régions ainsi que le Conseil d'Administration National Vivea ont voté l'homogénéisation des politiques d'achat, afin de réduire les inégalités dans le coût des formations, et permettre à davantage d'agriculteurs de se former.

LA CONFERENCE DE PRESSE FIN 2013 A ENGAGE VIVEA ET JEUNES AGRICULTEURS DANS UNE ACTION RENFORCEE A DESTINATION DES FUTURS INSTALLES

Afin de mieux intégrer la formation dans la construction du projet des futurs installés, l'attestation Vivea délivrée par les Points Info Installation et leurs homologues territoriaux a été retravaillée. Chaque conseiller dispose d'un outil supplémentaire dans l'évaluation du besoin en formation des futurs installés, ce qui permettra d'améliorer le fléchage des financements.

ANNEE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

Le partenariat JA/Afdi, lancé dès 2014 dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale et intitulé « *l'Agriculture familiale : des agricultures d'avenir* » a porté ses fruits, aussi bien en département et en région qu'aux niveaux national ou international : à titre d'exemple, 15 missions Sud-Nord ont été réalisées mobilisant 28 jeunes agriculteurs de 14 pays en voie de développement et 55 JA pour leur accueil et leur hébergement. C'est en

tout plus de 30 départements et 15 régions différentes qui se sont impliqués dans cet évènement.

Le Sommet international des jeunes agriculteurs, organisé par JA le 4 septembre à Bordeaux en marge des Terres de Jim, en présence du Ministre de l'Agriculture est à l'image de l'engagement de JA tout au long de cette année : donner la parole aux paysans. Ce Sommet a abouti à la ratification du manifeste international « *Faire de l'agriculture familiale une solution d'avenir* » par 44 jeunes agriculteurs de 36 organisations paysannes du monde entier. Cette étape constitue le point de départ de l'engagement d'un réseau international de jeunes agriculteurs dans la promotion de l'agriculture familiale et la défense du métier.

Depuis, JA est plébiscité à travers le monde pour défendre les revendications des jeunes agriculteurs familiaux développés dans le manifeste puis a été, successivement, sollicité au Sénégal, au Bénin, au Comité de Sécurité Alimentaire de la FAO à Rome, à Brasilia et en Colombie.

A l'heure où les accords commerciaux bilatéraux se multiplient, à l'heure où les négociations à l'OMC pourraient reprendre un peu de vigueur (malgré un récent blocage), à l'heure où la question alimentaire revêt une importance cruciale à tous les échelons (local, régional, international), à l'heure où les impacts du réchauffement climatique sur les systèmes d'exploitation n'est plus à prouver, à l'heure où la question de l'emploi des jeunes est un challenge mondial, la construction d'un réseau international de jeunes agriculteurs a tout son sens pour défendre des positions cohérentes et réfléchies qui protègent l'avenir de notre métier en France et ailleurs. JA pèsera de tout son poids pour concrétiser ce projet.

AUTRES VICTOIRES OBTENUES DANS LE CADRE DE NOTRE MOBILISATION DU 5 NOVEMBRE

FISCALITE

Abandon du projet de péage de transit.

Maintien du remboursement de la TICPE pour les agriculteurs, qui neutralise toute augmentation de taxe sur le GNR.

APPRENTISSAGE

Travail en hauteur : autorisation de dérogation notamment pour l'arboriculture (cueillette et taille).

Simplification du régime déclaratif pour les travaux sur machine dangereuse des mineurs.

SIMPLIFICATION

Une mission est confiée à un parlementaire, un agriculteur et un DDT pour faire des propositions de simplification et de coordination de l'ensemble des contrôles (PAC, environnement, ONEMA, sécurité sanitaire ...).

VICTOIRES SYNDICALES SPECIFIQUES AUX LOIS

LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORET - AMENDEMENTS (LAAF)

INSTALLATION (CF. PARTIE RGA)

ACTIFS ET GAEC

Création d'un répertoire agricole

L'Assemblée Nationale avait acté la création d'un répertoire des actifs agricoles, suivant ainsi une demande de JA afin notamment de flécher les actifs à travers les sociétés dans lesquelles ils exploitent. L'amendement gouvernemental par lequel cet article a été introduit reprenait une partie des propositions de JA, sans pour autant les satisfaire toutes. Ce texte a donné lieu à des modifications ultérieures.

Registre des actifs agricoles

Le principe d'un répertoire des actifs acté, celui-ci a été définitivement validé et précisé : il s'agit désormais du registre des actifs agricoles, qui se substitue au registre de l'agriculture, et qui permettra de créer une liste de personnes physiques, visibles même au travers des sociétés d'exploitation dans lesquelles elles exploitent. Plutôt que de choisir des critères trop restrictifs, tous les agriculteurs redevables des cotisations ATEXA, ou certains salariés dirigeants exploitants pourront désormais accéder à l'inscription automatique à ce registre. Le principe du décret ultérieur est aussi maintenu, qui pourrait permettre de cibler plus précisément l'accès aux aides publiques dans un second temps.

GAEC

La contribution au renforcement de la structure du GAEC est désormais précisée : par des apports en nature, en numéraire ou en industrie. Un décret ultérieur affinera ces notions, l'ordre et la manière de leur prise en compte. Cette contribution est également plus ciblée : d'abord prévue pour une application « en matière économique », elle ne l'est désormais que pour la mise en œuvre des règles de la PAC.

SAFER

33

Actions et parts sociales

Conformément à notre demande, le texte prévoit que les vendeurs de parts ou actions de sociétés devront informer les SAFER de leurs cessions, ce qui constitue un nouvel élément de traçabilité du foncier agricole à travers les structures sociétaires.

Préemption sur parts et actions de société

En plus de l'information, il est prévu une extension du droit de préemption des SAFER aux cas de ventes de la totalité des parts ou actions d'une société, uniquement lorsque cette préemption a pour objectif l'installation d'un agriculteur.

Droit de préemption des Safer sur terrains nus

L'article portant sur les SAFER a été une première fois modifié afin de permettre aux SAFER d'exercer leur droit de préemption sur des terrains à usage agricole qui comprennent en particulier des ruines. Puis, une précision a été ajoutée afin d'assimiler aussi aux terrains nus préemptables, ceux qui ne comportent également que des friches, « des installations temporaires, occupations ou équipements qui ne sont pas de nature à compromettre définitivement leur vocation agricole ».

Préemption sur l'usufruit

Le même article prévoit aussi un droit de préemption lorsque l'usufruit de biens préemptables est vendu, ce qui permettra aux SAFER d'intervenir notamment dans les cas de ventes temporaires d'usufruit, qui avaient pour objectif de contourner ce droit.

Préemption conditionnée sur la nue propriété

La nue-propriété seule n'emportant pas la possibilité d'exploiter le terrain en question, JA avait demandé l'étude de la mise en œuvre possible de cette préemption. Le Gouvernement, après avis du Conseil d'Etat, a trouvé une solution qui paraît constitutionnellement recevable

: une préemption conditionnée à certaines situations de cette nue-propriété au regard de l'usufruit correspondant.

Exclusion de certaines surfaces boisées du droit de préemption

Les « surfaces boisées » exclues de la préemption des SAFER seront désormais définies comme des parcelles classées comme « bois » au cadastre, ceci afin de restreindre les possibilités de certaines parcelles d'échapper à la préemption.

34

Séparation du bâti et du non-bâti

Plutôt qu'une rétrocession séparée, le dispositif prévoit différents cas de préemption séparée du bâti et du non-bâti préemptable. Dans ce cas, le vendeur pourra toutefois obliger la SAFER soit à préempter l'ensemble, soit à l'indemniser de la dépréciation des biens non-acquis.

CONTROLE DES STRUCTURES

Contrôle des structures et agrandissement

La notion d'agrandissement est définie précisément. Sera donc aussi regardé comme tel le fait « d'accroître la superficie » exploitée. Ce qui avait été oublié dans une précédente version du projet de loi.

Cas de refus d'autorisation d'exploiter

Concernant le contrôle des structures, un problème rédactionnel empêchait le refus d'autorisation d'exploiter dans certains cas de multiplicité de demandes. Dorénavant, ce refus sera possible en cas de satisfaction d'une ou de plusieurs demandes concurrentes.

Contrôle des structures et place de l'installation

Les futurs schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA) devront répondre aux objectifs du contrôle, et ne pas seulement en tenir compte. Cette précision est importante puisque l'installation est l'objectif principal du contrôle des structures.

Régime de la déclaration préalable pour exploiter

Une nouvelle condition pour bénéficier de la déclaration préalable avait été rendue inefficace par l'ajout d'une phrase permettant de s'en exonérer en cas d'agrandissement, sous certaines conditions. Cette phrase a été supprimée, afin de ne pas rendre immédiatement inopérante cette nouveauté.

CONTRATS ET INTERPROFESSIONS

Durée

La durée minimale des contrats fixée par accords interprofessionnels ou par décret ne peut excéder 5 ans, toutefois cette durée pourra être allongée par l'accord dans la limite de deux ans supplémentaires, pour les contrats portant sur un produit dont le producteur a engagé la production depuis moins de cinq ans.

Précision sur les cessions de contrats

La demande de JA a été entendue : dans ce cadre, et en cas de cession à un jeune répondant aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle, la durée du contrat sera prolongée d'autant pour atteindre la durée minimale prévue par l'accord.

35

PROTECTION DES TERRES AGRICOLES

Création des observatoires régionaux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Un amendement JA permet de créer une structure intermédiaire entre l'Observatoire national, et les Commissions départementales de consommation des espaces agricoles (futurs CDPENAF), afin de fournir tant à l'ONCEA, qu'à l'Administration et aux collectivités territoriales, des données chiffrées précises compilées à l'échelle régionale. Ces nouveaux observatoires contribueront également à l'homologation des indicateurs d'évolution des espaces, en lien avec l'observatoire national.

Inventaire départemental des friches

L'article sur la protection du foncier prévoit aussi que tous les cinq les CDPENAF (ex-CDCEA) procéderont à un inventaire des friches du département pouvant être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière.

Mesures compensatoires

Le rapport prévu pour 2015 sur le rôle de l'agriculture dans les compensations environnementales et la création d'une compensation agricole, a été supprimé au profit d'une première mesure concrète : la création du principe de compensation agricole qui est formellement créé dans le code rural dans certains cas : l'étude préalable et les mesures de compensation collective seront prises en charges par le maître d'ouvrage, avec pour objectif de consolider l'économie agricole du territoire.

REGIME DES BAUX RURAUX

Rétablissement d'une base légale au taux d'intérêt pour répétition de l'indu

Les sommes indûment perçues dans le cadre du statut du fermage, et visées à l'article L. 411-74 du code rural, seront soumises à intérêts sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 3 points, et non plus sur la base d'un taux pratiqué par le Crédit Agricole, disposition censurée par le Conseil Constitutionnel en 2013.

36

Bail cessible : durée

La durée de renouvellement du bail cessible passe de 5 ans au moins, à 9 ans, en cohérence avec les dispositions concernant la plupart des autres baux ruraux.

Clauses environnementales

L'extension du bail environnemental à tous les bailleurs et à tous les terrains est supprimée. L'extension possible de l'insertion de clauses environnementales portera uniquement sur des parcelles où existent déjà ces pratiques environnementales ou infrastructures écologiques.

Bail rural et personne morale à vocation agricole

Le projet prévoyait de permettre la mise à disposition du bail et l'apport du droit au bail à ces personnes morales à vocation agricole (et non pas à objet agricole). Désormais, seule la mise à disposition sera possible dans des conditions de formalisme strictes et sous conditions.

Bail à métayage

Un article nouveau prévoyait de limiter, sur les parcelles de vignes, la possibilité de convertir le bail à métayage en bail à ferme, option possible depuis 1945, et renforcée en 1984. Ledit article a été supprimé.

LOUP : AUTORISATION DE TIR (CF. PARTIE PREDATEURS.)

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Les distances minimales généralisées de traitement par rapport aux habitations ont été évitées, au profit d'une modification du cadre réglementaire existant, complété par mesures préventives anti-dispersion.

VICTOIRES SYNDICALES SPECIFIQUES AUX LOIS

LOI ALUR (ANTERIEURE A LA LOI D'AVENIR)

RENFORCEMENT DU ROLE DES CDCEA

Délimitation exceptionnelle des pastilles en zones N ou A dans le règlement d'un PLU, après avis de la CDCEA. Peuvent y être autorisés des constructions, des terrains et aires dans le cadre de l'accueil des gens du voyage et des résidences démontables d'habitat permanent (art.157).

Extension des compétences des CDCEA aux espaces agricoles, et non plus aux seules zones agricoles, c'est-à-dire champ étendu aux terrains à usage agricole situés en zones naturelles : valable pour les SCOT, les PLU hors-SCOT et les cartes communales (arts.129, 133 et 137).

Consultation des CDCEA étendue à tout projet de construction nécessitant une dérogation dans les communes sans document d'urbanisme, en dehors des parties actuellement urbanisées, et sur des surfaces à usage ou à vocation agricole (art.140).

Pour les communes hors SCOT applicable, y compris pour les PLU hors-SCOT, urbanisation limitée étendue aux zones agricoles et secteurs non-constructibles. Dérogation possible après avis de la CDCEA. Toutefois, ces dispositions n'entreront complètement en vigueur qu'à compter du 1er janvier 2017 (art.129).

Avis Conforme de la CDCEA obtenu pour :

Les constructions ou installations dans les communes sans document d'urbanisme, en dehors des parties actuellement urbanisées : avis conforme de la CDCEA après délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que cela intervient dans l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale (art.140) ;

Le changement de destination ou l'extension limitée possible de bâtiments existants, prévues dans les zones agricoles des PLU par le règlement : avis conforme pour le changement de destination et les autorisations de travaux (art.157).

DENSIFICATION DU BATI :

Suppression du COS (coefficient d'occupation des sols) et de toute mention y faisant référence dans les différents codes (art.158).

SUPPRESSION DU POS :

Lancement de la révision et transformation des derniers POS en PLU au 31/12/2015 au plus tard, ou retour automatique des communes concernées au règlement national d'urbanisme (art.135).

LIMITATION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS :

Nouvelle délibération pour ouvrir à l'urbanisation des zones classées 2AU (sans réseaux) non-ouvertes à l'urbanisation 9 ans après leur création (art.139).

Motivation nécessaire de la délibération pour transformer des zones 2AU en 1AU dans le cadre de la modification d'un PLU, notamment au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées (art.139).

SCOT : les objectifs de consommation économe de l'espace seront chiffrés (art.139).

SCOT Intégrateur : à compter du 1er juillet 2015, mise en compatibilité obligatoire des PLU et cartes communales avec le SCOT dans un délai de 1 à 3 ans suivant les cas (art.129).

SAFER

Modification du Livre des procédures fiscales, permettant aux SAFER de demander les valeurs foncières déclarées pour les mutations intervenues dans les 5 ans (art.142).

Pour les questions de préservation des espaces agricoles, des conventions seront passées entre EPF d'Etat ou locaux et les SAFER, dans le cadre d'une coopération (arts.144 et 146).

PLUI

Extension des compétences des communautés de communes et communautés d'agglomération en matière de documents d'urbanisme, compétence automatique après un délai de plus de 3 ans suivant publication de la loi, sauf si opposition préalable de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI concerné (arts.136 et 137).

STATIONNEMENT

Pour les permis de construire déposés à compter de 2016, les surfaces de stationnement liées à des bâtiments commerciaux ne pourront excéder la surface de plancher de ces bâtiments, contre 1,5 fois leur surface dans la rédaction actuelle. (art.129)

FRICHES INDUSTRIELLES

Une nouvelle procédure de réhabilitation de friches industrielles a été introduite : elle crée notamment des secteurs d'information sur les sols, ainsi que de nouvelles modalités de réhabilitation de terrains pollués qui pourraient faire l'objet d'autres usages. (art.173).